



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2012

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - FACON Christian - PIEPER Anne - PERRI René - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard.

Absents excusés : BREIT Magali - CANTEL Sébastien - DRAPERI Cécile.

Procurations : COSTA Françoise à PERRI René - GRAVIER François à RATEL Chantal - THOMAS Louis à MASOCH Gérard - LETT Xavier à SIMON Christian - FRIQUET Claude à LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie à BOTTE Géraldine - LANFREY Claudine à DEBERNARDI Bernard - BENI Elodie à RAFFIN J.Claude.

Madame Sabine CHEVALLIER a été élue secrétaire.

=====

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par les affaires communales suivantes :

- Accès du pôle enfants de La Norma à la bibliothèque municipale : convention commune de Modane / Maison du tourisme de La Norma
- Transformation du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane en Communauté de Communes au 1er janvier 2013

Avis favorable de l'assemblée communale.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2012.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2012.

3. NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE (SDIS73)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la participation communale au financement du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Modane prendra la forme d'un remboursement du prêt directement levé par le SDIS73 à hauteur du coût réel de cet investissement.

4. AMENAGEMENT DE SURFACE DU QUARTIER DE LA GARE -3^{ème} TRANCHE : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE

A l'unanimité, le Conseil Municipal délègue la maîtrise d'ouvrage de la troisième tranche de travaux de voirie et de réseaux, secteur de la gare (place Sommeiller), au Syndicat Intercommunal du Canton de Modane à l'exception des travaux afférents au service public de l'assainissement.

5. EXONERATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS A HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer sur tout le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2013, l'exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements neufs à haut niveau de performance énergétique, pour une durée maximum de cinq ans.

6. SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME MODANE/VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans l'attente du renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme Modane/Valfréjus, décide d'accorder une subvention d'un montant de cent trente sept mille euros (137 000 €) audit office de tourisme.

7. ACQUISITIONS FONCIERES DE LA ZAC DU CHARMAIX : REGULARISATION DE LA CLAUSE PARTICULIERE DE L'ACTE DE VENTE HERITIERS JOSEPH SUDATI / COMMUNE DE MODANE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de la clause particulière de l'acte de vente Héritiers Joseph SUDATI / Commune de Modane ainsi qu'il suit : faute de pouvoir céder gratuitement un terrain conforme à l'attente des héritiers de Monsieur SUDATI Joseph, la Commune leur attribue une indemnité d'un montant de vingt trois mille quatre cent euros (23 400 €) répartie de la façon suivante :

- ✚ Monsieur Jean-Charles SUDATI onze mille sept cents euros (11 700 €)
- ✚ Monsieur Hervé FAVRE..... trois mille neuf cent euros (3 900 €)
- ✚ Monsieur Jérôme FAVRE trois mille neuf cents euros (3 900 €)
- ✚ Madame Mireille FAVRE épouse BELISSAND..... trois mille neuf cents euros (3 900 €)

La modification de cette clause particulière interviendra par acte notarié aux frais exclusifs de la Commune.

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A MADAME CATHERINE VIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de mise à disposition d'une pièce à usage de bureau sise 90 rue de Polset, à intervenir avec Madame Catherine VIE, moyennant un loyer mensuel de deux cent quatre euros (204 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

9. COMMERCIALISATION DE LA PARCELLE N°2 DE LA FORET COMMUNALE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition formulée par l'Office National des Forêts relative à la mise en vente en bois façonnés de la coupe à intervenir dans la parcelle n°2 de la forêt communale (route de l'Orgère, lieudit Polset).

10. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / EPOUX DIAS NETO

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession aux époux DIAS NETO du terrain communal mitoyen à leur propriété, cadastré section C 4202 lieudit « derrière l'église », moyennant le prix forfaitaire de mille deux cent quatre vingt quinze euros (1 295 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié dont les frais d'établissement sont à la charge des acquéreurs.

11. COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT «LES HAUTS DE LOUTRAZ» : CESSION DU LOT N°2

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à Monsieur Sébastien JOBERT du lot N° 2 du lotissement communal «Les Hauts de Loutraz», cadastré section A N° 3805 d'une contenance de 655m² moyennant le prix de quatre vingt quinze euros Toutes Taxes Comprises le mètre carré (95 € TTC/m²).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

12. ACCES DU POLE ENFANTS DE LA NORMA A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / MAISON DU TOURISME DE LA NORMA

Afin de permettre l'accès à la culture dès le plus jeune âge des enfants qui fréquentent sa structure, le pôle enfants de la Maison du tourisme de La Norma demande de pouvoir emprunter les ouvrages et documents sonores de la bibliothèque municipale de Modane du 1^{er} février au 30 avril 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir à cet effet avec la Maison du Tourisme de La Norma moyennant une redevance de cinquante euros (50 €) et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

13. TRANSFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE EN COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1ER JANVIER 2013

Le schéma départemental de coopération intercommunale organise les dissolutions du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane (SICM) et la création d'une nouvelle communauté de communes du canton de Modane.

Dans la mesure où la transformation du SICM en communauté de communes dès le 1^{er} janvier 2013 faciliterait le changement de régime juridique de l'intercommunalité avant les prochaines échéances électorales municipales prévues en 2014, et soulignerait ainsi l'attachement de l'ensemble des communes du canton à l'intercommunalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager à travailler à la transformation du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane en Communauté de Communes pour le 1^{er} janvier 2013.

14. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le cabinet MTI Conseils retenu pour l'étude « aménagement du quartier de la gare dans un contexte de Pôle d'échanges multimodal » débute sa mission vendredi à venir.

Madame SELTZER, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle que le dispositif financier mis en place par l'Etat pour venir en aide aux foyers mal desservis par la télévision numérique terrestre (TNT) expire le 20 mars prochain.

Madame LAGLERA, Conseillère Municipale déléguée à l'animation, présente les animations programmées de concert avec l'Office de Tourisme :

- Vendredi 24 février :
 - ✓ Première conférence sur le Secours en Montagne à la Maison du Thabor à 20h30
- Samedi 25 février à la salle des fêtes
 - ✓ 17h30 : François RICHARD, habitué des plateaux de Patrick SEBASTIEN, ventriloque, pour son spectacle « la récré des gamins »
 - ✓ 20h30 : Jean MARTINI, le plus « déjanté » des comiques

Madame Géraldine BOTTE mentionne que dans le cadre du jumelage avec la ville d'Ohmden, un déplacement dans le Baden Wûrtemberg en Allemagne est programmé du 17 au 20 mai 2012 ; la population est cordialement invitée à ce voyage. Les personnes intéressées sont invitées à contacter le secrétariat de la Mairie.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h50.

A Modane, le 28 février 2012



Le Maire,

Claude RAFFIN